

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents : M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Sylvie BAUDOU, MM. Armand LAPLAUD, Raymond BARDAUD, Jean-Luc BONNET, Mme Laetitia MADRONET, M. Pierre-Adrien EVENE, Mme Lydie LAGARDE, M. Serge AUXEMERY, Mme Pascale REYTIER, M. Didier FARNIER, Mme Sonja FAURE-LAGORCE, M. Sacha BIASSE, Mme Virginie REIGUE-LAURENT, M. Jean-Yves CACOYE.

Etaient absents : Mme Nathalie COUTY (procuration à Mme Sonja FAURE-LAGORCE), Mme Christine HERVY (procuration à M. Jean-Claude CHANCONIE), M. Christian BAYERON (procuration à M. Serge AUXEMERY), Mme Joëlle RIBEYROTTE (procuration à M. Jean-Yves CACOYE)

Monsieur Pierre-Adrien EVENE a été élu secrétaire.

Ecole maternelle

*** présentation de l'Avant Projet Définitif**

Monsieur le Maire présente l'APD de l'opération, rappelle les caractéristiques de ce projet avec l'école en rez de chaussée et la salle au niveau du restaurant scolaire en option (aménagée de façon sommaire)

*** plan de financement de l'opération**

Une fiche prévisionnelle du plan de financement est remise à chaque Conseiller et est examinée.

*** décision de lancement de consultation des entreprises par voie de procédure adaptée**

L'APD permet à l'architecte de poursuivre sa mission et de lancer le dossier de consultation des entreprises

Monsieur le Maire soumet au Conseil :

- l'approbation de l'Avant Projet Définitif
- l'autorisation à donner au Maître d'œuvre de poursuivre sa mission
- l'acceptation du coût prévisionnel des travaux
- l'approbation du plan de financement
- la décision de lancer la consultation des entreprises pour les travaux par voie de procédure adaptée.

Le Conseil vote ces différents points à l'unanimité, toutefois l'approbation du plan de financement a été validée avec une abstention.

* création d'une commission pour suivi de cette opération

Il est nécessaire de créer une commission afin de suivre l'opération tant sur le plan financier que sur le plan technique.

La Commission sera formée de :

- Monsieur Jean-Claude CHANCONIE
- Monsieur Raymond BARDAUD
- Monsieur Christian BAYERON
- Monsieur Jean-Luc BONNET
- Monsieur Jean-Yves CACOYE

Le Conseil approuve la constitution de cette commission à l'unanimité.

* avenant n°1 marché maîtrise d'œuvre

Cet avenant a pour objet d'adapter la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite aux modifications demandées :

- reconfiguration de l'agencement du rez de chaussée (locaux scolaires)
- construction éventuelle d'une salle au niveau du restaurant scolaire (en option dans le cadre de la consultation des entreprises)

- d'où une mission ADP supplémentaire

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'actualiser les honoraires de la maîtrise d'œuvre qui passe de 71 200 € HT (sur une estimation provisoire de 800 000 € HT) à 98 686 € HT (sur une estimation ADP, valeur juillet 2015 : 1 060 458 € HT)

Le Conseil vote cet avenant à l'unanimité.

Bibliothèque

* Révision du règlement intérieur

Des modifications ont été apportées au règlement de la bibliothèque, un exemplaire de ce document est remis à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil approuve ce document à l'unanimité.

Demandes de subventions auprès du Conseil Général

*** réfection couverture d'une chapelle dans le cimetière**

Cette chapelle, propriété de la Commune, est utilisée en qualité de caveau communal. La toiture est à refaire, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine impose une couverture en zinc.

Le devis des travaux s'élève à 5 107.50 € HT

Il serait nécessaire de demander une subvention auprès de l'Assemblée Départementale de la Haute-Vienne afin de financer une partie de ces travaux.

Le Conseil se prononce favorablement sur cette demande de subvention.

*** projet d'agrandissement du cimetière**

Un projet d'agrandissement du cimetière actuel a fait l'objet d'une étude par les services de l'ATEC 87 (Agence TECHnique départementale), le chiffrage prévisionnel de l'opération s'élève à 156 700 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Assemblée Départementale de la Haute-Vienne pour le financement de ce projet.

Le Conseil se prononce favorablement sur cette demande de subvention.

*** travaux de mise aux normes accessibilité handicapés au groupe scolaire du Bourg**

Afin de permettre l'accessibilité de l'école du Bourg aux personnes à mobilité réduite, il est possible de poser une rampe en aluminium amovible qui représente un coût estimatif de 3 739.50 € HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Assemblée Départementale de la Haute-Vienne pour le financement de ce projet.

Le Conseil se prononce favorablement sur cette demande de subvention.

Finances

*** Vente d'un monument funéraire**

Il est proposé de vendre un monument funéraire se trouvant sur la concession figurant au plan du cimetière sous le n° 7 de la section H.

Un administré va acheter la concession au cimetière qui a fait l'objet d'un constat d'abandon (délibération du 25 mars 1991) et de ce fait, il est nécessaire d'estimer le monument funéraire qui est situé sur ce terrain afin de le facturer à la revente.

Monsieur le Maire propose de vendre ce monument au coût des frais engagés par la Commune soit 600 €.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

* Vote subvention et participation

- subvention AAPPMA Vienne Briance

Il est nécessaire d'enlever des arbres tombés dans la Briance, cette opération qui présente un caractère d'urgence a fait l'objet d'une demande d'aide financière par l'Association de Pêche et Pisciculture Vienne Briance.

Monsieur le Maire propose le vote d'une subvention dans le cadre des opérations exceptionnelles d'aides apportées aux associations d'un montant de 486 € (représentant les frais engagés par l'Association)

- complément participation ADIL 2015 (Association Départementale d'Information sur le Logement)

Une participation de 180 € a été versée à l'ADIL, cette association nous a rappelé que la participation de la Commune est fixée à 0,1331 € par habitant et de ce fait aurait dû s'élever à la somme de 277.51 €.

De ce fait, Monsieur le Maire demande au Conseil de revoir cette participation en votant un complément de $(277.51 - 180) 97.51$ €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces deux dépenses.

* Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor

Une indemnité de Conseil est versée annuellement au Receveur Municipal. Cette indemnité est calculée sur les dépenses des trois années précédentes. L'indemnité brute au taux de 100 % s'élève à 516.16 € pour 2015

(2011 : 117.11 € soit 25 % - 2012 : pas de demande - 2013 : 132.10 € soit 25 % - 2014 : 134.36 € soit 25 %)

Le Conseil vote une indemnité à hauteur de 25 % (avec une voix au pourcentage de 50 % et une abstention)

Environnement

* Mise en place d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet en date du 2 juillet 2015 relative à cette demande de mise en place. Bien que l'obligation se porte sur les communes de plus de 10 000 habitants.

Les services préfectoraux doivent nous transmettre des éléments afin de pouvoir prendre une décision. Ce sujet sera reporté à une prochaine réunion.

* Convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement de télérelevé en hauteur

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la convention à passer avec GrDF.

Dans le cadre des activités de comptage, GrDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel de façon à mettre en place un comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

Il s'agit d'un projet « compteurs communicants gaz ». Ce projet poursuit deux objectifs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

D'un point de vue technique, la mise en place des nouveaux services nécessite l'installation sur des points hauts de concentrateurs. Sur la Commune du Vigen deux sites ont été identifiés : l'église et l'école ou l'ancienne salle des fêtes de Puy-Méry.

La convention à passer avec GrDF est d'une durée de 20 ans (temps correspondant à la durée de vie des équipements techniques). Une redevance de 50 € annuels sera versée à la commune par site.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

* Déclaration préalable à l'édification d'une clôture

Le Plan Local d'Urbanisme, dans certaines zones, prévoit une limitation de la hauteur des clôtures.

Afin de pouvoir s'assurer du respect des règles fixées par le Plan Local d'Urbanisme préalablement à l'édification d'une clôture et d'éviter ainsi la multiplication des projets non conformes, le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration préalable sur le territoire de la Commune (art R 421-12 du code de l'urbanisme).

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur cette proposition.

* Convention de fourrière à compter du 1^{er} janvier 2016

La Commune ayant l'obligation de disposer d'une fourrière communale ou d'un service de fourrière, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec la SPA de limoges et de la Haute-Vienne afin d'assurer ce service.

Il est nécessaire de passer une convention afin que ce service soit assuré. A titre indicatif, la participation de la commune s'élèverait à 0.60 € par habitant si le tarif restait identique à celui de 2015.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

* Avis sur Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Le dossier présenté par la Société COLAS Sud-Ouest a été déposé en vue d'une régularisation administrative de sa plateforme de revalorisation de matériaux routiers et de l'unité de concassage/broyage.

Le site est implanté sur la commune de CONDAT-SUR-VIENNE et présente les activités suivantes :

- une centrale d'enrobage à froid et ses cuves d'émulsion
- une centrale de réchauffage de matériaux routiers
- une centrale béton
- une plateforme de valorisation de matériaux inertes
- une agence de travaux et ses activités de station-service et d'atelier d'entretien mécanique.

L'ensemble de ces activités excepté la plateforme de transit a fait l'objet d'une déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Colas souhaite étendre sa plateforme de transit de matériaux inertes de telle manière que l'activité sera soumise au régime de l'enregistrement au titre des ICPE. Dans le but d'anticiper l'évolution du site de Condat-sur-Vienne, Colas Sud Ouest souhaite également augmenter la puissance de cette activité ; qui par conséquent passe au régime de l'enregistrement ICPE. L'activité de broyage et de concassage de matériaux inertes est donc intégrée au dossier de demande d'enregistrement.

Ce site s'inscrit au sein d'une zone d'activité, la ZAC Jean Monnet de CONDAT.

La Commune du VIGEN étant située dans un rayon de 1 kilomètre autour de l'installation, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande.

L'Assemblée Communale donne un avis favorable.

Questions diverses

* Monsieur le Maire donne des informations sur la refonte du système informatique. Deux prestataires ont remis des propositions totalement différentes et d'un coût totalement distincts. Une nouvelle entreprise sera contactée.

* Un plan vélo est élaboré sur l'agglomération Limoges Métropole. Une commission est créée afin d'y travailler sur le territoire de la commune. Cette commission est composée de Mesdames Sonja FAURE-LAGORCE, Christine HERVY, Lydie LAGARDE et Pascale REYTIER.

* Projet de création du Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
Une réunion s'est déroulée en mairie avec la Chambre d'Agriculture, les communes limitrophes, les utilisateurs du local de Plaisance.
Ce projet a pour but de produire des déchets verts, qui passeront par une filière pour être transformés en compost, paillage, et plaquettes et redistribués sous ces trois différentes formes.

* Organisation des services communaux
Présentation de l'organigramme.

* Point sur internet fourni par la fibre optique
Une réunion s'est déroulée au niveau de l'Agglomération limoges Métropole sur le fibrage de la France et notamment sur la région. Orange a préempté pour desservir le Limousin. Il sera commencé par la ville centre LIMOGES, puis les communes limitrophes. Pour le Nord de la Commune on peut penser qu'il sera desservi avec FEYTIAT quand à l'autre partie du Vigen cela suivra progressivement et est prévu pour être terminé à l'horizon 2022.

* Eglise : le problème rencontré avec l'entreprise BLANCHON est toujours d'actualité.

* Rentrée scolaire : Une nouvelle directrice est arrivée à l'école du Bourg. Nous avons quasiment le même effectif que l'année précédente avec une rentrée 2015 de 19 élèves en petite section de maternelle. Une réunion s'est déroulée avec : les enseignants, les parents d'élèves élus, les animateurs, la commission des affaires scolaires et les référents (personnel communal) TAP des deux groupes scolaires, afin de présenter la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, où de nombreuses activités sont proposées aux élèves. Il est à souligner la continuité de la gratuité de ces activités.

* Restaurant scolaire : le fonctionnement a sensiblement changé à la rentrée avec l'utilisation de plus de produits frais et le maintien de la validation des menus par une diététicienne.

* Informations :

- le Conseil reçoit les nouveaux habitants le 9 octobre 2015 à 18 heures 30 salle du Conseil Municipal
- remise des trophées des associations le 13 novembre 2015.

* La numération des habitations est terminée (à l'exception de la zone commerciale de « carrefour »), il reste à faire l'acquisition des plaques et par la suite la remise aux habitants.

* Réunion sur la fiscalité locale organisée par l'Association des Maires de France. Il en ressort que la revalorisation des bases serait à effectuer, notamment pour les locaux rénovés, ce qui pourrait avoir un effet bénéfique sur les finances communales.

* Petit rappel : Fête de la culture Méli Mélo dimanche 27 septembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.